

Réunion du Conseil municipal Compte rendu sommaire

Le 1^{er} mars deux mille dix-neuf à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 22 Février 2019 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Pascal VERNISSE, **Maire** - Léopold GODART - Annie-France POUGET - Guy FRAISE - Dominique TALON
Adjoints.

Patrick AUBEL - Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT- Fabienne DURAND - Catherine MANGERET- Laurent DESMYTTER
Mathieu CHABOT - Daniel SAVOLDELLI.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie GOUBY à Bernard NAVETAT - Michel BRUNNER à Léopold GODART
Jacques BOURET à Antonia FOURNIER - Valérie PAUTHONNIER à Dominique TALON - Jean-Noël BACQUET à Annie-France
POUGET - Aline BONNEAU à Guy FRAISE - Florence EPINARD à Laurent DESMYTTER - Christiane HILLAIRAUD à Patrick AUBEL
Isabelle MOULIN à Daniel SAVOLDELLI.

Était absent : Pierre GIRARD.

Secrétaire de séance : Mathieu CHABOT.

Le procès-verbal de la réunion du 14 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants sauf les délibérations 1 et 2 pour lesquelles il y a 2 abstentions.

1 - FINANCES – Exercice budgétaire 2018 – Comptes de gestion

Vu les dispositions du CGCT,

Vu le compte de gestion 2018 budget principal et budgets annexes (Assainissement – Laverie – espace Boudeville – lotissement Condan - camping) dressé par le Trésorier Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 19 février 2019,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est constaté que le compte de gestion 2018 est en totale concordance avec le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur,

Le compte des gestion 2018 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions (Isabelle MOULIN – Daniel SAVOLDELLI).

2 – FINANCES – Exercice budgétaire 2018 – Comptes administratifs

Vu les dispositions du CGCT,

Vu les comptes de gestion 2018 (budget principal et budgets annexes : assainissement – laverie – espace Boudeville – lotissement Condan – Camping),

Vu la délibération du Conseil Municipal du même jour approuvant le compte de gestion de l'exercice 2018 du Trésorier Municipal,

Vu l'avis de la Commission de Finances réunie le 19 février 2019,

Le compte administratif (budget principal et budgets annexes : assainissement – laverie – espace Boudeville – lotissement Condan - camping) présente les résultats de l'exécution du budget, il constitue donc le bilan financier 2018 de l'ordonnateur.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'assemblée arrêtant les comptes de l'ordonnateur doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après avoir arrêté les comptes du receveur, rassemblés dans le compte de gestion. Ce dernier sert à justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 sont identiques à ceux du compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal et a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances réunie le 19 février 2019.

Le maire ayant quitté la salle au moment du vote.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (Isabelle MOULIN – Daniel SAVOLDELLI) le compte administratif 2018 du budget principal et budgets annexes : assainissement – laverie – espace Boudeville – lotissement condan – camping, sous la présidence de Monsieur GODART, adjoint au Maire, spécifiquement désigné pour cette délibération, et a arrêté les comptes.

Par ailleurs, le conseil municipal donne acte au Maire de l'organisation d'un débat sur les orientations générales de la collectivité pour l'année 2019, étant entendu que ce dernier est obligatoire pour les communes de + 3500 hab.

3 - FINANCES – Exercice budgétaire 2019 – Débat d'orientations budgétaires

Le conseil municipal prend acte du rapport du débat d'orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2019 présenté par Monsieur le Maire.

4 – CULTURE - Saison culturelle– Demande de subvention spectacle rappel d'Air

Pour la troisième édition de Rappel d'air le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier suivant le montage financier suivant :

Montage financier de l'opération :

Dépenses	8 910,73 €
- Contrats des artistes :	6 254 €
- Frais annexes :	2 656,73 €

Recettes	8 910,73 €
Subvention Département :	1 500 €
Autofinancement :	7 410,73€

5 – ENFANCE JEUNESSE – Accueil de loisirs – Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Par délibération du 09 décembre 2010 , le conseil municipal a approuvé les objectifs et le financement du Contrat intercommunal « Enfance et Jeunesse » à l'initiative de la C.A.F. de l'Allier pour la période courant du 2010 à 2013, soit quatre ans, visant à contribuer au développement de l'accueil de loisirs municipal ; l'aide uniforme apportée sur les quatre années s'élevait à 22.874,83 € (montant de référence 2006), a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat établi sur ces bases par la C.A.F. de l'Allier, avec la C.A.F. et les autres collectivités contractantes.

Les mêmes dispositions ont été reconduites par délibération du 26 juin 2015 pour le période allant de 2014 à 2017.

Le contrat intercommunal « Enfance Jeunesse » signé avec la CAF de l'Allier étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017, un nouveau contrat est proposé pour la période 2018 à 2021.

L'aide apportée au financement des services périscolaires est maintenue à 22.874,83 € annuels, correspondant au montant de référence de 2006 avec un taux d'occupation de 60 % (réglementation nationale). Seule la prestation de service ordinaire sera revalorisée chaque année.

Le conseil décide de reconduire le contrat enfance jeunesse pour la période 2018/2021.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 04 mars 2019

